

Doublet

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 188.

MERCREDI.

8 AOUT 1832.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 2 août. — Le 25 juillet dernier, de bon matin, il y a eu une séance extraordinaire de la diète, qu'on croit être la suite d'une conférence de plusieurs heures entre le duc régnant de Saxe-Cobourg, à son passage à Francfort pour se rendre à Bruxelles, et le comte Munch-Bellinghausen; ce qui portait à croire que dans la séance sus-énoncée, on se sera occupé de la question belge hollandaise, pour la résolution de laquelle la diète aura à porter une décision finale.

On parle aussi à Francfort de la prochaine publication d'un protocole de la diète, et qui aurait pour but de donner des éclaircissemens rassurans sur quelques dispositions de celui du 28 juin.

— On écrit de Cassel, 1^{er} août :

S. A. le prince électoral co-régent, voulant faire jouir ses états aussitôt que possible du soulagement qui était l'objet de la proposition remise récemment à l'assemblée des états, relativement à la réduction du militaire jusqu'au nombre que nécessitent les dispositions fédérales, a ordonné par un ordre du jour du 29 juillet une réduction proportionnée, et par suite une nouvelle formation du corps d'armée. En conséquence, l'infanterie se composera de 4 régimens de 2 bataillons, et de deux bataillons légers; la cavalerie de 2 régimens, chacun de 4 escadrons, et l'artillerie de 3 batteries dont une à cheval, et d'une compagnie de pionniers et ouvriers. Il sera pris des mesures pour la vente de près de 200 chevaux devenus désormais inutiles.

— D'après des feuilles publiques de Saxe, deux des membres les plus influens des états de ce royaume, et grands propriétaires fonciers, le comte Von Hohentale, de Pluchau et M. Von Wasdorff se proposaient de publier une protestation formelle contre la résolution de la diète germanique, concernant le droit qu'ont les états de voter les impôts. On s'attendait à ce que d'autres membres des états se joindraient à eux dans cette démarche. Jusqu'alors la censure empêchait la publication de cette pièce.

— Selon les derniers rapports de Munich, du 28 juillet, le comte Armanberg a accepté le poste de chef de la régence de la Grèce; ses collègues sont: le colonel Heidegger, qui sera promu au grade de général-major, et le conseiller d'état Mauer.

— Un article de Pétersbourg, du 16 juillet, dit que le commerce de cette capitale avait d'abord manifesté des craintes que la mission de lord Darham n'eût pour but quelque projet qui pourrait nuire aux intérêts commerciaux de la Russie; mais on comptait sur la sollicitude du gouvernement, qui ne perdra pas de vue tout ce qui se rattache à ces intérêts.

Le même article annonce que S. M. l'impératrice se trouve dans un état prospère; et que sous peu la famille impériale quitterait la capitale pour faire une excursion dans quelques provinces.

SUISSE.

BERNE, 31 juillet. — Une vraie croisade réactionnaire est déclarée contre l'Europe; la diète germanique vient de publier hautement les principes qui dirigeront cette réaction générale. Pour ouvrir les yeux aux plus aveugles, on a bien soin de vous dire, dans les considérans qui précèdent le décret, qu'il est destiné à étouffer les doctrines hostiles au système politique de l'Europe, c'est-à-dire au despotisme et à l'aristocratie. Et quelles sont ces doctrines? Ce sont les principes de la souveraineté du peuple, de l'égalité des droits, ceux enfin sur lesquels repose toute l'organisation sociale de la Suisse.

On commencera donc par adresser des notes diplomatiques à la Suisse, car dès qu'une guerre de principe s'allume, elle s'étend aussi loin que les principes mêmes. Que fera la Suisse? Restera-t-elle tranquille? Se fierait-elle à la sainteté de ses droits naturels et inaliénables qui lui sont communs avec toutes les nations, la liberté et l'indépendance nationale? Ou bien se reposera-t-elle sur ceux que lui garantissent les traités? La sécurité serait une prudence d'enfans, car si d'un côté les nations sentent plus vivement que jamais tout ce que leurs droits ont de sacré, d'un autre, les cabinets déclarent ouvertement la guerre à ces droits. Ne voit-on pas chaque année les monarques violer leurs sermens et fouler aux pieds les droits des nations? Les nations aiment à croire à l'honneur de ceux qui les gouvernent, et les décrets de la diète sont faits pour ôter aux peuples ce qui leur reste de confiance dans la loyauté des potentats.

La Suisse doit-elle compter sur son *innocence*, comme dit Jean de Muller, sur la position que le destin lui a assignée parmi les nations, position qui, en lui ôtant toute idée de conquête, d'empiètement sur les autres peuples, lui assigne ses montagnes pour théâtre paisible de son histoire. Cette Suisse *innocente* est libre, et la liberté est le plus grand des crimes aux yeux des despotes.

Non! aujourd'hui, comme toujours, les peuples n'ont que leurs armes pour garantie de leurs droits. Que les Suisses se mettent en mesure de profiter des moyens de défense dont ils disposent, et alors seulement ils

pourront être tranquilles, alors seulement ils pourront attendre sans inquiétude les notes diplomatiques; lorsqu'elles paraîtront, que la Suisse se garde de céder la moindre parcelle de ses droits, ou elle est perdue.

La lutte diplomatique est aujourd'hui une guerre masquée, un moyen sans foi et sans honneur d'amener notre défaite sur le champ de bataille. Malheur au peuple qui se laissera prendre dans ce réseau de fourberie! La première concession humiliante ferait naître une nouvelle prétention, et celle-ci une suite de concession plus déshonorantes encore. Enfin la honte fait prendre les armes; mais alors, comme l'a dit le comte d'Antraigues, la nation avilie sent déjà dans ses flancs l'épée ennemie, avant que d'être rangée en bataille; elle périt sans gloire et sans laisser de regrets après elle.

Que les Suisses serrent donc leurs rangs, qu'ils repoussent avec fierté toute demande injuste; nous n'avons manqué à aucun peuple, pourquoi donc notre indépendance serait-elle menacée? Si des cris de guerre se font entendre, alors, les armes à la main, et dans le cœur le sentiment de l'honneur sans tache, nous saurons défendre notre liberté et notre patrie. Notre attitude imposante et la sainteté de notre cause, qui est celle de tous les peuples, rallieront à nous tous ceux qui savent le prix de la liberté. Nous le répétons, les circonstances sont graves et la catastrophe prochaine. Celui-là seul triomphera, qui, fidèle à l'honneur et croyant à la sainteté de sa cause, combattra pour la liberté et pour la dignité du genre humain.

(L'Helvétie.)

PORTUGAL.

Un voyageur qui arrive de Lisbonne rapporte que don Miguel a laissé croître sa barbe comme celle d'un sapeur. Le prince porte des bottes à l'écuyère, une veste de chasse, un grand sabre, une paire de pistolets et un poignard: c'est sans doute pour paraître plus redoutable qu'il a adopté cet équipement. Tous les officiers de son armée portent comme lui une longue barbe. La même personne dit qu'il y a en Portugal 50,000 prisonniers d'état; que don Miguel a mis ses richesses sur un bâtiment américain, et qu'il a fait un présent considérable en diamans au capitaine.

— Tout le monde s'attend à voir très-prochainement don Miguel en Espagne. L'Alcazar de Valladolid, qui avait été préparé pour la duchesse de Berri, sera le lieu de sa résidence.

On dit qu'un jeune officier, neveu du général comte d'Espagne, avait été envoyé en Portugal par le gouvernement, pour observer l'esprit du peuple et les dispositions militaires que l'on prenait. Surpris à Porto par l'armée de don Pedro, il a cru devoir se présenter à l'ex-empereur, qui l'accueillit avec bonté et lui dit: « Je savais que vous étiez ici et ce qui vous y retenait; vous pouvez, si vous le voulez, suivre mon quartier-général; vous y serez à même de remplir votre mission. » Cet officier est revenu à Madrid avec un passeport délivré au nom de dona Maria, reine du Portugal.

(Mémorial bordelais.)

ANGLETERRE.

LONDRES, 3 août. — Voici avec plus de détail quelques-unes des dispositions du traité relatif à la Grèce, dont nous avons donné hier un résumé:

S. M. le roi de Bavière s'engage à appuyer le prince Othon dans sa position en Grèce, jusqu'à ce qu'un revenu pour la couronne ait été fixé dans cet état.

En exécution du protocole du 20 février 1830, S. M. l'empereur de Russie s'engage à garantir, LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne et le roi des Français, s'engagent à demander, le premier à son parlement, et le dernier à ses chambres, l'autorisation de garantir aux conditions suivantes un emprunt qui sera contracté par le prince Othon, comme roi de la Grèce.

- 1° Le capital de l'emprunt n'excédera pas 60,000,000 de francs.
- 2° L'emprunt sera levé par portion de 20,000,000 francs chacune.
- 3° Pour le moment, la première portion seulement sera levée, et les trois cours deviendront, chacune, responsables du paiement du tiers d'intérêt et de l'amortissement.
- 4° Les seconde et troisième portions pourront aussi être levées suivant les besoins de la Grèce, mais seulement après consentement des trois cours.
- 5° Et dans ce cas (c'est-à-dire après l'adhésion de chacune des trois cours) les trois cours deviendront responsables du paiement des intérêts et de l'amortissement comme pour la première portion.
- 6° Le souverain de la Grèce et l'état grec seront tenus d'appliquer au paiement des portions de l'emprunt qu'ils auront levées, les premiers revenus de l'état, de manière que les recettes du trésor seront consacrées d'abord au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt, et ne recevront pas une autre destination, jusqu'à ce que ces paiemens sur les portions d'emprunt, levées sous la garantie des trois cours, soient assurés pour l'année courante.

Dans le cas où une compensation pécuniaire en faveur de la Porte ottomane résulterait de la négociation ouverte à Constantinople pour la fixation définitive des limites de la Grèce, il est entendu que le montant de cette compensation sera déduit du produit de l'emprunt ci-dessus mentionné.

— Dans la séance de la *chambre des communes* d'hier le *chancelier de l'échiquier* a proposé de voter au président qui a donné sa démission pour entrer à la chambre des pairs, une pension viagère de 8000 liv. st., et une autre de 3000 à son fils pour le cas où il n'entrerait pas aux *doctors-commons*, ce qui lui vaudrait un traitement de 8 à 10 mille livres. Le traitement du président de la chambre des communes est de 7000 ; il a la jouissance de l'hôtel nommé St-Stevens-court.

FRANCE.

PARIS, 4 août.

M. le général Merlin a reçu ordre de diriger sur Compiègne un régiment de lanciers et un régiment de carabiniers.

— La reine vient de faire demander à Saint-Cloud notre célèbre peintre Isabey ; S. M. a bien voulu le charger de faire le portrait de S. A. R. la princesse Louise.

— Le marché a été, hier matin, conclu avec l'administration des messageries pour le transport du trousseau de la future reine des Belges. Plusieurs voitures en seront chargées.

— C'est sur la cassette du roi que seize jeunes filles, prises dans les douze arrondissemens de Paris et dans ceux de la banlieue, seront dotées à l'occasion du mariage de la princesse Louise.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le 9 août verra s'accomplir le mariage de S. M. le roi des Belges avec S. A. R. la princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle d'Orléans. C'est un heureux anniversaire ; ce fut le jour de l'union du roi Louis-Philippe avec la France, sous les auspices d'une charte mutuellement jurée.

L'Europe verra dans cette union un nouveau gage de paix et de sécurité, et ce mariage, si satisfaisant pour l'honneur français, ajoutera un nouvel éclat à la modération glorieuse de notre révolution et à celle de son auguste chef, qui a refusé pour un de ses fils cette même couronne à laquelle le roi Léopold associe aujourd'hui un autre de ses enfans.

— On lit dans le *Moniteur* :

Avis. — Le consul-général de Portugal à Paris a l'honneur de prévenir MM. les négocians et armateurs français, qu'il vient de recevoir l'avis officiel du blocus rigoureux de Lisbonne par les forces de S. M. T. F. la reine de Portugal.

Le consul-général,

Le chevalier DAUMAS.

— M. de Chateaubriand a adressé la lettre suivante au *National* :

Paris, 3 août 1832.

Monsieur, je n'ai jamais écrit à M^{me} la duchesse de Berry la lettre citée par le journal anglais le *Globe*, et dont vous avez donné la traduction dans votre N^o du 5 août ; il est vrai que j'ai dit à peu près ce qu'on me fait écrire dans le prétendu billet. J'ai dit que ce qui pourrait arriver de plus funeste à la petite-fille d'Henri IV serait d'être prise, jugée, condamnée et graciée. Je ne connais point d'outrage plus anglant qu'un pardon. Quand la princesse proscrite était encore en Italie, j'eus l'honneur de lui adresser une longue lettre qui ne lui est pas parvenue.

Au reste, monsieur, je ne suis pas de ceux qui, après l'événement accompli, lorsque les résultats de cet événement ont été malheureux, se retranchent dans la vantardise d'un lâche : *Je vous l'avais bien dit*. Je ne renie rien de l'adversité, et j'admire le courage. Madame la duchesse de Berry a été mal, très-mal conseillée ; mais de Massa elle voyait l'île d'Elbe : la tentation et le souvenir étaient grands. Héroïque mère, elle est partie de son exil comme le maître et le prisonnier de l'Europe sortit du sien : lui tout armé de sa gloire, elle n'ayant pour défense que ses malheurs ; lui pour revendiquer son propre sceptre, elle pour réclamer la couronne d'un fils. Tous deux furent trompés et se trompèrent peut-être ; mais leurs cent jours vivront. Je n'en dirais pas autant des deux années de ce pouvoir qui n'a encore cherché ses champs de bataille qu'au cloître St-Méry et à la place de Grève.

J'ai l'honneur, etc.

CHATEAUBRIAND.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 6 août.

S. A. le duc de Saxe-Cobourg, frère du Roi, a dîné hier chez le prince d'Aremberg.

S. A. assistait hier au spectacle, accompagné de ses deux fils ; il a été salué à son entrée par de vifs applaudissemens.

— Monseigneur le duc de Saxe-Cobourg, accompagné des 2 princes ses fils, est parti ce matin, à 5 heures, du palais de Laeken pour Louvain. Il verra en passant les 2 bataillons du 2^e régiment qui sont en garnison, ainsi que 3 escadrons de cuirassiers et une batterie d'artillerie. Après la revue, S. A. partira pour Liège. Le général Desprez accompagne le prince jusqu'à Louvain.

— M. le ministre de France a hier expédié après midi un courrier extraordinaire avec des dépêches pour Compiègne.

— Plusieurs équipages de la cour sont partis hier pour Compiègne.

— La publication du mariage du Roi avec la princesse d'Orléans a eu lieu hier à la maison de ville de Bruxelles, dans la forme ordinaire ; l'affiche y restera exposée pendant trois jours.

— La commission qui était chargée de vérifier la comptabilité du major Juillet vient de finir son travail, et il en résulte que tous ses comptes ont été trouvés en règle. On assure que le ministre de la guerre lui a fait espérer qu'il rentrerait bientôt en activité de service et qu'il recevra une satisfaction éclatante pour le réhabiliter dans son honneur. (*Belge.*)

— Les 6000 florins, votés en faveur des professeurs démissionnés ont été alloués au budget du département de l'intérieur, en mai dernier. Depuis cette époque beaucoup de demandes sont arrivées successivement au ministère, et il a fallu les instruire toutes avant de pouvoir statuer, afin de faire une répartition équitable. Le travail est terminé depuis quelques jours, et il est soumis à l'approbation du Roi.

— Aucune convention écrite ne déterminait le rayon de place de Maestricht. L'investiture qui en résultait pouvait donner lieu à de fréquens conflits entre les troupes belges et hollandaises. Pour faire cesser cet état de choses, le général Magnan proposa au général Dibbets de fixer d'un commun accord un espace dont la garnison ne devrait pas franchir la limite.

Le gouverneur exigea comme condition préalable l'évacuation de la rive droite par les troupes belges : son parlementaire invoqua les 24 articles. Le général Magnan répondit qu'il était étrange qu'un général hollandais réclamât l'exécution d'un traité auquel son gouvernement avait refusé de souscrire : il ajouta que puisque le général Dibbets repoussait la proposition qui lui avait été faite, il déterminerait lui-même le rayon, et que des ordres allaient être donnés aux avant-postes pour que l'on considérât comme en hostilité flagrante les détachemens hollandais qui avanceraient à plus de 1500 mètres de la queue des glaciés.

Le gouverneur déclara d'abord qu'il ne reconnaissait pas cette limite, et que la garnison continuerait de pousser ses patrouilles aussi loin qu'il le jugerait convenable.

Bientôt après, un parlementaire fut chargé de faire connaître au général Magnan que sa proposition était acceptée. Il fut convenu que les troupes belges occuperaient sur la rive gauche Smermaes, le Belvédère, Kaberg, Woldre, Kan et Caster ; sur la rive droite, Opharem, Keer-Gronswelt.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

LÉOPOLD, Roi des Belges, A tous présens et à venir, salut !

Revu l'arrêté du gouvernement provisoire en date du 5 janvier 1831, portant l'organisation du service de santé de l'armée ;

Considérant que l'expérience a démontré la nécessité d'attacher à chaque régiment un officier de santé chargé en chef du service ;

Sur la proposition de notre ministre directeur de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Le service de santé de chaque régiment de l'armée sera dirigé par un officier de santé qui prendra le titre de médecin de régiment.

Les appointemens des médecins de régiment sont fixés à douze cents fl.

2. Pour ce qui concerne les allocations d'indemnités, vivres, fourrages, etc., en campagne, les médecins de régiment sont assimilés aux capitaines.

3. Les médecins de bataillons désignés jusqu'à ce jour dans les corps de cavalerie sous la dénomination de médecins de régiment, conformément à l'article 19 de l'arrêté d'organisation du service de santé de l'armée, en date du 5 janvier 1831, ne seront néanmoins considérés comme de régiment, d'après les dispositions du présent arrêté, qu'après avoir obtenu un nouveau brevet pour ce dernier grade, s'il y a lieu.

4. Notre ministre directeur de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 juillet 1832.

Signé LÉOPOLD.

Par le Roi : Le ministre directeur de la guerre, baron EYLAÏN.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 4 août, à 9 heures du matin, au 5 août, à la même heure, 10 nouveaux cas, 3 décès, 5 sortis guéris.

St-Josse-ten-Noode. — 5 août, 3 cas nouveaux, aucun décès.

Etterbeek, 5 août à midi. — 2 cas nouveaux, un décès.

Louvain, 4 août. — Ni cas nouveau, ni décès.

Gand, 4 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 7 nouveaux cas, 11 en traitement, 14 convalescens, 8 guéris.

Alost, 3 août. — Un cas nouveau, point de décès.

Termonde, 4 août. — 2 cas nouveaux, un décès.

Mons, 4 août. — Un cas nouveau, un décès.

Tournay, 4 août. — un cas nouveau, un décès.

Bruges, 4 août. — 2 cas nouveaux, un décès.

NAMUR, 7 août.

Il est arrivé hier ici, 1^o un détachement de chasseurs à pied du 2^e régiment, venant de Huy, pour se rendre au dépôt ; 2^o un autre détachement du même corps, qui se dirige sur Liège ; il est composé de 25 hommes commandés par un lieutenant ; 3^o 3 officiers pour le 7^e régiment, dont le dépôt est à Namur.

— On lit dans le *Moniteur belge*, sous la rubrique de Paris, 3 août :

Le premier secrétaire d'ambassade de Russie a reçu hier des dépêches de sa cour, relatives à la Hollande.

Si nous sommes bien informés, ces dépêches témoignent le mécontentement du cabinet russe sur la fausse démarche où le ministère hollandais a engagé les diplomates de Prusse et d'Autriche vis-à-vis de la Conférence.

— Le salon d'exposition de Gand sera ouvert jusqu'au 6 septembre, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le nombre des tableaux arrivés pour l'exposition s'élevait hier midi à 300.

— Voici ce que dit le *Times* relativement au dernier protocole de la Conférence :

On assure que plusieurs propositions du projet de traité du roi de Hollande ont été adoptées, et qu'il s'agit d'obtenir le concours du roi des Belges pour s'écarter du traité en 24 articles ratifié, auquel son adhésion absolue et sans condition avait été imposée l'automne dernier. Le point principal en discussion semblerait ne plus être maintenant que ce qu'on appelle

un pur objet de forme, mais de cette forme à laquelle se rattachent les plus graves intérêts, et qui embrasse les principes les plus indispensables de l'honneur national.

— M. de Brouckere a donné sa démission des fonctions d'aide-de-camp du roi.

(Belge.)

— Le *Lynx*, d'après une lettre de Luxembourg, du 29 juillet, annonce que la nouvelle circulait que M. Thorn allait recouvrer sa liberté, qu'il était passé des mains du général du Grand-Duché entre celles de M. le général commandant de la place et que déjà, sur sa parole d'honneur, il pouvait se promener en ville : le *Journal de Luxembourg*, du 4 août, ne dit mot de cette nouvelle, qui doit être par conséquent dénuée de tout fondement.

— On lit dans le *Journal de Verviers* des détails, dont voici un extrait, sur la grotte de Remouchamps :

Cette belle caverne est creusée dans un énorme rocher, vers le milieu d'une montagne très-élevée, à Remouchamps sur l'Emblève ; elle se compose de ce qu'on peut appeler une grande galerie, très-vaste, large, spacieuse, ayant 2240 pieds de longueur ; puis de petites galeries, de nombreux détours et d'anfractuosités qui aboutissent à la première. En parcourant la grande galerie, on rencontre beaucoup de places larges, spacieuses et hautes de 50 à 60 pieds et plus, puis les voûtes se rabaisissent, ensuite se relèvent jusqu'à d'autres grandes places, et ainsi successivement jusqu'où elle paraît se terminer. Mais cette caverne est surtout véritablement remarquable par les particularités qu'on observe dans tout l'intérieur et principalement dans les grandes places : on y prend, pour ainsi dire, la nature sur le fait, pour la formation des stalactites, des pierres, et celles de formation récente qu'on y rencontre étonnent toutes les personnes qui les observent. Une matière lapidifique tombe goutte à goutte en mille endroits sans discontinuer et forme au-dessous des voûtes, sur les côtés, sur le terrain d'en bas, des cônes renversés, des pyramides, des colonnes, des piliers, des cylindres creux et autres, des incrustations transparentes, enfin mille formes et figures diverses d'une blancheur, d'une grosseur et d'une grandeur vraiment admirables.

Les amateurs, qui en ont quelque connaissance et qui arrivent à Spa, ou dans les environs, ne manquent pas de visiter cette grotte curieuse, et des savans observateurs y sont restés de 15 à 20 jours à y faire des recherches, en ont pris des dessins, y ont fait faire des fouilles, et y ont découvert des fossiles, des pétrifications, etc.

Précédemment on visitait assez difficilement cette grande caverne, à cause de ruisseaux et de gouffres d'eaux qu'on y rencontre et qu'on devait traverser sur des échelles, puis sur de mauvais ponts et sur une petite nacelle ; maintenant le locataire de la grotte a fait construire de nouveaux ponts plus solides avec des gardes-fous et n'a rien négligé pour rendre plusieurs passages souterrains plus faciles, de sorte qu'on peut la visiter et voir facilement, au moyen de flambeaux.

— Le problème de l'impression de la note musicale en caractère mobile et en relief vient d'être résolu. L'inventeur de cette précieuse découverte se nomme Duguet.

— *L'Organe de l'Industrie*, journal orangiste, n'a pas pu arriver jusqu'à son 100^e N^o. Dans son 98^e, qui a paru hier, il annonce qu'il va cesser de paraître quotidiennement et se transformer en brochure paraissant non périodiquement. Nous savons ce que cela veut dire. Respect aux morts !

MADAME ADÉLAÏDE D'ORLÉANS.

Les journaux de Paris ont annoncé, il y a quelque temps, que Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, souffrait d'une grave indisposition, et ensuite ils ont dit que son état inspirait des inquiétudes sérieuses. Grâce à Dieu, ces craintes ont cessé, et la Providence laisse encore sur la terre l'ange de la France : c'est sous ce nom vénéré qu'on désigne à Paris la vertueuse Adélaïde. Que le ciel soit béni ! car sa mort eût été un grand malheur !

On ne sait pas assez combien est chérissable cette auguste princesse ; on ne connaît pas tous les trésors de sa bonté. Qu'il me soit permis de consacrer quelques lignes à celle que le malheureux n'a jamais implorée en vain, à celle que le malheureux n'a jamais attendue long-temps : qu'il me soit permis de dire ce que j'ai vu.

Tout le monde connaît les infortunes qui accablèrent la princesse, pour ainsi dire à son entrée dans la vie. Son père, mais il appartient à l'histoire : laissons le passé et cette époque de frénésie.

Dans l'exil et sous les coups de l'adversité, l'âme d'Adélaïde parut s'élever au creuset du malheur, et toutes ses œuvres charitables lui donnent bien le droit de dire, à plus juste titre que la fabuleuse reine de Carthage : *Non ignara mali, miseris succurrere disco.*

Elève de madame de Genlis, qui a écrit d'excellentes choses, mais qui a trop écrit, la princesse ne tarda pas à développer un caractère formé d'une tendre piété, d'une sainte résignation au malheur et d'une admirable compassion pour les peines des autres. Certes, cette éducation fait à la mémoire de madame de Genlis au moins autant d'honneur que les nombreux volumes sortis de sa plume féconde.

Je pourrais, je devrais raconter les traits de bonté de la princesse dans son exil. L'espace me manque, et j'arrive à l'époque où, la tempête ayant fait place au calme, elle revit cette France, son berceau, et s'y fit connaître telle qu'elle est : bonne, vertueuse, pieuse et charitable.

Ici les citations se pressent en foule : je n'en abuserai pas. Entre mille, je dirai un seul fait dont ma bonne fortune voulut que je fusse témoin.

C'était au mois de janvier 1821. Le froid était horriblement rigoureux. J'étais à Paris. Un jour, vers quatre heures du soir, je me promenais avec un ami sur les quais couverts de glaçons ; il vint à passer près de nous un modeste fiacre, traîné par deux chevaux plus modestes encore.

« Courons, me dit mon ami, qui avait reconnu la personne assise au fond de la triste voiture. » Je fis comme lui. Je courus suivant le fiacre, et sans savoir pourquoi je courais. Bientôt les haridelles s'arrêtèrent dans une rue étroite et sombre, la portière s'ouvrit, et de la voiture il sortit d'abord un homme d'une figure respectable, mais vêtu avec la dernière simplicité, puis une femme couverte d'une mante dont l'étoffe était plus que commune. Ils entrèrent dans une allée sale et noire, le cocher resta sur son siège. Un quart d'heure s'écoula ; alors la dame et le monsieur sortirent de l'étroite allée, remontèrent en voiture et partirent. Mon ami entra dans la maison, me faisant signe de le suivre. Nous montâmes un escalier tortueux, le long duquel une corde servait de soutien : je remarquai que mon ami baisait avec respect cette corde sale et noueuse. Après avoir monté des degrés dont le nombre, que je comptais d'abord, devint si grand qu'il me fut impossible de les compter, nous parvînmes aux mansardes. Une porte était ouverte : nous entrâmes.

Une femme était assise sur quelques brins de paille, elle pleurait, et le sourire brillait à travers ses larmes. Quatre enfans, demi-nus, d'une saleté repoussante, se partageaient, ou plutôt s'arrachaient en riant les morceaux d'un énorme pain blanc, auquel la mère ne touchait point : elle pleurait de joie ! Sur une chaise boiteuse, seul meuble de ce pauvre réduit, il y avait deux bouteilles de vin, un grand vase contenant du bouillon, un papier que nous primes et qui contenait 4 écus de six francs ; aux pieds de la femme, sur sa paille, se trouvaient des chemises neuves, des robes d'enfans, des bas et des chaussures. La femme tenait dans sa main un autre papier, que mon ami demanda à lire ; ces mots s'y trouvaient : *Votre terme est payé ; allez tous les jours chez le boulanger n^o, chercher un pain comme celui-ci ; il est payé aussi. Priez Dieu pour mon père.... Je vous reverrai.*

Nous sortîmes, émus. Quand nous fûmes dans la rue, mon ami me dit : « Cette femme que nous venons de voir monter à ce grenier et y porter la joie et l'espérance, cette femme qui se cache d'une bonne œuvre, comme tant d'autres d'une mauvaise action, c'est la sœur du duc d'Orléans, c'est Adélaïde. »

Cette nuit-là, je m'endormis tard ; mais mon sommeil fut doux, et je rêvai d'anges.

H. L.

VARIÉTÉS.

PHÉNOMÈNES ET DÉCOUVERTES.

Je ne sais trop quel nom la postérité donnera au 19^e siècle, à ce siècle glorieux où se sont accomplis tant de grands événemens, où figurent tant de grands hommes. Bizarre comme elle est, peut-être s'avisera-t-elle de l'appeler le siècle des protocoles ou des mystifications. Pour moi, si j'étais admis à ses conseils, je proposerais un nom plus vrai et surtout plus honorable ; je voudrais qu'on l'appelât le siècle des merveilles, et croyez bien que j'aurais raison ; car jamais, que je sache, on n'a vu au Ciel et sur la terre autant de prodiges que de nos jours. Vous comprenez bien que je n'ai ni le temps ni la volonté de vous en faire l'énumération. Je me contenterai de vous dire quelques mots de ceux de cette semaine ; encore ne vous parlerai-je pas de tous. Je ne vous dirai pas, par exemple, que le *Moniteur* a parlé, et même avec une certaine énergie ; je suis obligé de me borner.

N'est-ce pas un personnage bien extraordinaire que le signor Moccia, cet homme insubmersible, dont les journaux ont tant parlé depuis quelques jours ? Ne pèsent que 38 livres, se promener sur la mer, dormir paisiblement, la tête appuyée sur une vague comme sur un oreiller, ou poursuivre les poissons à la course, voilà ce qu'aucun autre siècle n'avait vu et ce qui ne se verra peut-être plus, jusqu'à la fin du monde. Que n'avons-nous une armée composée d'hommes, de chevaux et de canons insubmersibles ! C'est pour le coup que Guillaume passerait mal son temps, soit dit sans blesser la Conférence ; ses marais ne le défendraient guères, et je parie qu'en peu de temps d'ici nous l'aurions mis à la raison. Vœux superflus ! Nous ne sommes déjà que trop enfoncés.

Et pourtant, nous ne manquons pas tout-à-fait d'hommes *insubmersibles* ; car ne peut-on pas donner ce nom à ceux qui nagent entre deux eaux, sans jamais se noyer ? Or de ceux là j'en ai vu beaucoup, qu'il est inutile de vous nommer.

Connaissez-vous cet honnête citoyen, tour-à-tour orangiste et patriote, catholique et déiste, monarchiste et républicain, selon l'opinion des personnes avec lesquelles il se trouve, ou mieux encore, selon ses intérêts ? C'est un *insubmersible*.

Et ces fonctionnaires publics dont un journal nous parlait dernièrement, qui, tout en émargeant le traitement que leur alloue le gouvernement belge, avec une exactitude vraiment exemplaire, sont payés d'autre part comme ministres et agens du ci-devant roi des Pays-Bas ? — *Insubmersibles*.

Et ceux qui, dit-on, (je suis bien loin de le croire), ont demandé et obtenu du même prince la permission de conserver leurs emplois, pour ne courir aucune chance de déplacement, le cas d'une restauration échéant, hommes prudents, qui ont dans leur poche une dispense d'honneur, signée Van Maanen.... qu'en pensez-vous ? — *Insubmersibles*.

Et la Conférence de Londres, qui dort si bien, au milieu des orages qu'elle soulève, qui flotte si adroitement entre la Belgique et la Hollande, ménageant l'une et l'autre en apparence, pour mieux arriver à ses fins ? — *Insubmersible*.

Et cet orateur qui parle long-temps sans rien dire et qui finit pourtant par contenter tout le monde ? — *Insubmersible*.

Et ce diplomate que nous avons cru coulé bas pour toujours, à raison de certaine note oubliée dans un porte-feuille, et qui revient aujourd'hui sur l'eau, plus radieux que jamais ? — *Insubmersible*.

Je ne finirai pas, si je voulais parler de tous les *insubmersibles* que je

connais ; je vous laisse le soin d'achever la liste , si vous le trouvez bon. Malheureusement, parmi ces messieurs, il n'en est guères qui songent aux intérêts du pays, et si la Belgique n'avait pas d'autres défenseurs, il y a long-temps qu'elle serait enfoncée. J'espère bien qu'elle aussi, elle sera insubmersible comme le signor Mocciaet tant d'autres. Avançons.

Une découverte des plus importantes vient d'être faite en Angleterre. La vapeur est détrônée par le gaz ; ce qui ne veut pas dire pourtant que les machines sont supprimées. Comment le monde pourrait-il exister sans machines ? Paix aux machines ! trop de personnes sont intéressées à leur conservation, pour qu'on se permette de les détruire. Seulement il est certain qu'au lieu d'employer la vapeur pour les mettre en mouvement, on se servira plus utilement de gaz hydrogène comme moteur. Pour peu que vous ayez l'esprit inventif, vous comprendrez les immenses avantages qui doivent résulter de cette méthode. A l'aide d'un simple cylindre, d'une manivelle et d'un piston, il n'y a pas de corps si pesant que vous ne puissiez faire agir, de fardeau si lourd que vous ne puissiez soulever. On espère que bientôt l'homme lui-même, muni de cet appareil si peu compliqué, pourra se mouvoir avec la vitesse de l'oiseau, et franchir rapidement les plus grandes distances. Londres et Pétersbourg, Madrid et La-Haye se toucheront en quelque sorte, et les ratifications qu'on nous fait aujourd'hui si long-temps attendre s'échangeront de la main à la main. On dit qu'on n'attend plus, pour la conclusion finale de nos affaires, que le résultat d'une expérience de ce genre qu'on se propose de faire sur le chemin de fer qui sera construit sous peu entre Anvers et Cologne, et dont l'adjudication est déjà annoncée.

Disons maintenant deux mots de la comète aperçue tout récemment par un savant astronome de Marseille. J'éprouve bien quelques scrupules à vous parler de ce nouvel astre-voyageur ; car M. Quételet n'en a rien dit dans la dernière séance de l'académie, quoique tous les journaux nous en aient longuement entretenus depuis huit jours, et je respecte trop les privilèges des académiciens pour ne pas sentir combien il est inconvenant de parler avant eux de ce qui se passe au ciel. D'ailleurs, une comète n'a d'existence légale dans un pays, qu'autant que son apparition est officiellement signalée par le premier corps savant du royaume. Le procès-verbal d'une académie est pour les comètes ce qu'est pour les enfans nouveaux-nés le registre de l'état-civil. Et des comètes qui se donnent la liberté grande de cheminer dans l'espace, sans le passeport des savans ! Je les tiens pour bâtardes, vagabondes, séditionnaires et non-avenues.

Cependant, comme je sais que celle-ci est déjà inscrite sur le programme de la prochaine séance de l'académie royale, et qu'elle doit faire bientôt l'objet des travaux de nos immortels, je crois pouvoir l'annoncer en toute sûreté de conscience. Nous avons donc une comète. Bien des gens croiront peut-être qu'elle est le signe précurseur de grands désastres, qu'elle présage la guerre ou la famine. Je les invite sérieusement à se remettre de leurs frayeurs ; car il est inouï qu'une comète sans queue ait jamais porté malheur au monde. Or celle-ci n'a pas de queue, et, partant, nous pouvons dormir aussi tranquillement que si elle n'avait jamais paru au bout du télescope de l'astronome marseillais. Cette observation peut aussi rassurer les grands hommes, dont les comètes annoncent souvent la mort, témoin celle qui ensanglanta le Ciel, l'année même où César fut assassiné ; et si vous rencontrez par hasard en votre chemin l'honnête orangiste qui dernièrement appelait Guillaume le plus grand des rois, dites-lui bien, je vous prie, que la nouvelle comète ne menace en rien les jours de son patron. Elle n'a pas de queue, et je ne sache pas qu'aucun patriote ait conçu le dessein d'aller lui en attacher une.

Il me reste à peine assez de place pour parler de la baleine volante de M. de Lennox et de la découverte de M. Bruckmann, qui a trouvé le secret de faire servir l'eau de puits forés ou artésiens à élever la température des fabriques, de manière à pouvoir se passer d'autre chauffage, et à faire fondre en un instant la glace qui jusqu'ici empêchait souvent les machines de fonctionner en hiver. J'étais le vœu que des puits artésiens soient percés en grand nombre dans tous les édifices publics, dans les bâtimens des diverses administrations, partout enfin où il est besoin d'entretenir le mouvement et la chaleur.

Quant au ballon en forme de baleine inventé par M. de Lennox, nous ne pouvons en tirer aucun avantage réel ; car on n'a pas encore trouvé le moyen d'aller contre le vent. Suivre le vent, c'est chose facile ; c'est aussi ce que nous faisons d'habitude, et le vent nous porte je ne sais où....

(Courrier de la Meuse.)

Voici de nouveaux détails que donne un journal de Londres, le *Morning-Herald*, sur la machine à gaz de M. Brown, dont nous avons parlé hier. Le 27 juillet, M. Brown, inventeur de la machine à vide et à gaz (gaz vacuum engine), a fait voir à une société choisie, dans sa demeure, à Old-Brompton, trois de ses machines de construction et de pouvoirs divers en pleine opération. Une des pompes avait 4 pieds 8 pouces et demi de diamètre, les effets en sont surprenans. Le piston se lève cinq à six fois par minute ; chaque fois il élève avec une force presque effrayante 750 gallons d'eau, en sorte qu'une citerne de la capacité de 25 pipes de vin fut remplie d'eau en trois quarts de minute.

Loin de causer des dépenses, cette machine donne du profit, parce qu'après avoir tiré le gaz de la houille, le propriétaire vend avec bénéfice le coke et le goudron qui en vient. On en a la preuve dans une des machines de Brown qui a fonctionné l'année dernière à Croydon ; elle a consommé 417 chaldrons de houille qui ont produit 592 chaldrons de coke et 4,800 gallons de goudron. Tous frais compris, l'emploi de sa machine a exigé une somme de 666 liv. sterl., 14 shell., mais la valeur du coke et du goudron a été de 76 liv. sterl., 12 shell., en sorte que le bénéfice a été de 102 liv. sterl. 18 shell. par an, sans compter la valeur de l'ouvrage qu'a fait la machine. D'après l'expérience qu'on a acquise, 14 boisseaux de houille commune donnent 21 boisseaux de coke, sans compter le goudron, et produisent 2,100 pieds cubes de gaz.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 4 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	22 00	77 50	77 75	10 00	00 00
OEillette	28 00	00 00	112 00	00 00	8 50	9 00
Id. bon goût	" "	" "	113 00	00 00	" "	00 00
Lin.	18 00	19 00	79 00	00 00	14 50	15 50
Caméline	20 00	00 00	80 00	00 00	9 50	00 00
Chanvre	13 00	14 00	82 00	00 "	9 25	00 00
Huile épurée pour quinquets			83 50	83 75		
Idem " " réverbères			81 50	81 75		

BOURSES.

(Dimanche 29, pas de bourse à Anvers.)

PARIS, 4 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 15 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 89 75. — 4 p. cent, 82 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 00. — Act. de la banque, 1660 00. — Certifie. Falconnet, 80 75. — Cortès d'Espagne, 00 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 070. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 174. — Emprunt d'Haiti, 000 00. — Emprunt belge, 77 174. — Emprunt romain, 78 778.

AMSTERDAM, 4 août.

Dette active 435 1/6. Billets de change 17 070. Synd. d'amortissement 72 172. Rente perp. d'Amsterdam 49 3/4. Métalliques 84 3/8.

ANNONCES

1869. ADJUDICATION DES FORGES A DIEUPART.

Le mardi 21 août 1832, à dix heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu le sieur Hubert-Joseph Jacob, vivant, négociant à Waha, de concert avec les enfans de feu M. Lambert Lejeune, vivant, propriétaire à Human, et M. Joseph Libert, maître de forges à Chanxhe, feront vendre publiquement devant M. le juge de paix des cantons du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean, et par le ministère de M^e Bertrand, notaire audit Liège, les Forges et Fourneaux de Dieupart avec les biens et dépendances, situés audit lieu, commune d'Aiwaille, arrondissement de Liège. Cette propriété, indivise entre les susnommés, consiste : 1^o En une maison de maîtres ; 2^o Un haut fourneau avec loges d'ouvriers ; 3^o Un bâtiment dit la Vieille-Forge ; 4^o Un autre dit la Forge Neuve, contenant deux affineries, une chaufferie, un martin et trois grands hangards ; 5^o un bocard à huit pilons, un lavoir des mines et une baraque ; 6^o Le biez des usines ; 7^o Un beau jardin ; 8^o Et différentes parties de prairies et terres situées sur les communes d'Aiwaille et Sprimont.

Le cahier des charges et conditions est déposé en l'étude dudit M. Bertrand, sise place St-Pierre.

1838. A vendre de la main à la main.

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier y attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1629. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n^o 1036, à Namur.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.

1861. CHANGEMENT DE DOMICILE.

Monsieur Sébastien Gérard, arpenteur-juré et géomètre des mines, domicilié à Namur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de transférer son domicile chez Madame veuve Werotte, fabricante de tabac, sur la Grand-Place, N^o, 991, à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.